VB/cf - Div n° 6392_06

Paris, le 2 juin 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 89 CONCERNANT VUSIONGROUP (ex SES – IMAGOTAG)

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

VUSIONGROUP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 17 JUIN 2025

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 6 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

Analyse

Les éléments de rémunération alloués au Président Directeur Général intègrent des actions gratuites s'appréciant sur une durée inférieure à 3 ans, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

- **RESOLUTION 9 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général présentée au vote des actionnaires prévoit la possibilité pour le dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle en cas de « circonstances très particulières ». La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à la rémunération fixe annuelle du dirigeant.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle. A défaut, dans l'hypothèse de l'octroi d'une rémunération exceptionnelle, il convient que son montant soit individualisé, avec un montant maximum, liés à des critères de performance sur plusieurs années et que les circonstances et les motifs conduisant au versement de celle-ci soient précisés et justifiés ex post (exemple : golden hellos…).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de VUSIONGROUP

Le conseil d'administration de VUSIONGROUP ne comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 54,5% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Thierry Gadou	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	13	2026	1	0			
	Peter Brabeck-Lemathe	**Administrateur référent** Vice-président	Libre d'intérêts	100%	M	79	AT	3	2026	0	1			
	Cenhui He	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	38	CN	5	2026	0	1	M		
	Hélène Ploix	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	80	FR	14	2026	0	1	P	M	M
	Xianjung Yao	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	70%	M	47	CN	8	2027	1	1			
	Emmanuel Blot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	39	FR	1	2027	0	4	M	P	P
	Candace Johnson		Libre d'intérêts	100%	F	72	US	13	2026	0	1		M	M
	Kevin Holt		Libre d'intérêts	100%	M	62	US	1	2027	0	2		M	M
	Franck Moisson		Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	5	2026	0	3	M	M	M
☑	Andrea Bauer		Libre d'intérêts	Nouveau	F	58	DE	Nouveau	2028	0	1			
☑	Marcela Martin		Libre d'intérêts	Nouveau	F	53	US	Nouveau	2028	0	1			
	Johnson Lee	**Censeur**												

2. Spécificités

- Taux d'assiduité inférieur à 71% pour un membre du conseil d'administration.
- Un censeur, en relation d'affaires avec la société, siège au conseil.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET